

Trouville-sur-Mer – Décision modificative 1 – Budget Supplémentaire 2022 - Budget Principal

Les prévisions inscrites au budget primitif peuvent être modifiées en cours d'exercice par l'assemblée délibérante, qui vote des décisions modificatives.

Le budget supplémentaire a essentiellement pour objectif de reprendre les résultats budgétaires de l'exercice précédent.

Ce budget supplémentaire comprend :

- Les résultats de l'exercice précédent, conformément à la délibération n°2022-29 du 6 avril 2022, relative à l'affectation du résultat de l'exercice 2021 :

Affectation du résultat de l'exercice 2021		
Libellé	Montant	Compte M14
Solde d'exécution de la section d'investissement (Excédent)	1 582 406,94 €	R001
Excédents de fonctionnement capitalisés	2 500 000,00 €	R1068
Report section de fonctionnement	684 927,52 €	R002

- Les restes à réaliser d'investissement 2021, qui s'élèvent à 788 204,50 € en dépenses,
- La réduction de l'emprunt d'équilibre inscrit au BP2022 : - 3 100 000,00 €
- Le budget supplémentaire 2022 prend en compte des ajustements de crédits, tant en fonctionnement qu'en investissement.

Compte tenu de ce qui précède, vous trouverez ci-dessous le rapport sur lequel se fondera la décision modification n°1 – dite Budget supplémentaire 2022 – du budget Principal, qui s'équilibre comme suit :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 041 592,52 €	1 041 592,52 €
Investissement	1 067 406,94 €	1 067 406,94 €
Total	2 108 999,46 €	2 108 999,46 €

A/ SECTION DE FONCTIONNEMENT

a) LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 1 041 592,52 €

Elles comprennent des dépenses réelles et des dépenses dites d'ordre.

Les dépenses réelles (chapitres 011 - 014 – 022 – 65 - 67)

Chapitre 011 – CHARGES A CARACTERE GENERAL : 479 107,32 €

Les principales dépenses concernent la réévaluation des dépenses en matière de fluides : Nos fournisseurs (et nos factures d'énergies le confirment) nous alertent sur l'envolée des prix du gaz et de l'électricité.

Ainsi, pour l'électricité, près de 130 000 € sont inscrits en supplément ; pour le gaz, ce sont 205 000 € qui ont été ajoutés.

L'autre principale dépense ajoutée et non inscrite au BP2022 concerne la prestation d'entretien des espaces verts et de la voirie par l'ASTA, pour près de 20 000 €.

En l'absence de directeur des finances et de la commande publique et au regard de l'importance des concessions de service public à renouveler, la commune a contractualisé avec des assistants à maîtrise d'ouvrage :

Concession des marchés d'approvisionnement : 25 500 €

Concession du casino municipal : 35 500 €

Enfin, la ville sera également impactée par la hausse des taux d'imposition : + 26 000 € par rapport aux 239 260 € prévus au BP2022.

Chapitre 014 – ATTENUATIONS DE PRODUIT : 461 823,00 €

L'importance de ce chapitre s'explique par la régularisation de produits perçus en 2021, à régulariser sur 2022.

Compensation pour pertes de recettes fiscales : L'Etat a versé à la commune un acompte au titre de cette compensation, d'un montant de 117 890 €. Il s'avère que la commune ne sera pas éligible à cette compensation, qu'il faudra donc rembourser.

Taxe de séjour : La réglementation (Code du Tourisme) oblige la commune à verser l'intégralité de la taxe de séjour à l'office de tourisme. Ainsi, fin 2021, ce sont 193 823 € qui ont été perçus en plus par la commune, mais pour lesquels les crédits n'étaient pas ouverts en dépense. Il convient de reverser cette somme à l'OTT.

Par ailleurs au regard du CA2021 des taxes de séjour (près de 610 000 €), il est ajouté en dépenses et en recettes 150 000 €.

Chapitre 022 – DEPENSES IMPREVUES : 30 000,00 €

Au regard de la particularité de cette année 2022 (Contexte international, explosion des fluides), il est proposé une somme de 30 000 € en dépenses imprévues.

Cette somme constitue une enveloppe à titre conservatoire afin de se prémunir contre toute dépense qui n'aurait pu être connue au moment du vote du budget supplémentaire.

Chapitre 65 – AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE : 16 662,20 €

Ce chapitre prend en compte des ajustements de crédits, notamment une subvention complémentaire pour un audit financier du CCAS (18 000 €)

Chapitre 67 – CHARGES EXCEPTIONNELLES : -30 000,00 €

Une provision de 50 000 € était inscrite au BP2022, il convient de la réduire de 30 000 €.

Les dépenses d'ordre

Chapitre 042 – OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION : 84 000,00 €

Il s'agit du complément nécessaire à l'amortissement des immobilisations, suite au vote du CA2021.

b) LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 1 041 592,52 €

Les recettes réelles : (chapitres 70 – 73 – 74 – 75 – 77 - 002)

Chapitre 70 - PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES : 132 900,00 €

Il s'agit d'un ajustement de recettes constatées au moment de l'élaboration du BS, dont principalement :

Droits d'entrée piscine : - 50 000,00 €

Régularisation des mises à disposition de personnel communal auprès de l'OTT : + 38 000 €

Régularisation des mises à disposition de personnel communal auprès de la CCCCCF : + 53 800€

Location panneaux de voirie / échafaudages : + 70 000 €

Chapitre 73 – IMPOTS ET TAXES : 177 000,00 €

Il s'agit d'ajuster le montant des recettes fiscales, suite au vote des taux d'imposition directe du 6 avril 2022 : + 27 000 € ;

Comme indiqué pour le chapitre de dépenses 014, au regard du CA2021 des taxes de séjour (près de 610 000 €), il est ajouté en dépenses et en recettes 150 000 €.

Chapitre 74 – DOTATIONS, SUBVENTIONS et PARTICIPATIONS : 29 765,00 €

Il s'agit d'inscrire notamment :

- D'ajuster la ligne relative à la dotation globale de fonctionnement (notification de 1 166 992 € au titre de 2022) : - 2 008 €
- D'ajuster la ligne relative aux compensations de l'Etat au titre des exonération des taxes foncières : + 1 473,00 € ;
- D'inscrire les subventions obtenues par la commune pour l'exposition Courbet, au Musée de la Villa Montebello : 17 500 € par la Région Normandie et 10 000 € par la DRAC ;
- D'inscrire les recettes des sponsors des Cerfs-Volants : + 2 800,00 €.

Chapitre 75 – AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE : 15 000,00 €

Il s'agit d'ajuster les crédits au regard du CA2021, pour ce qui concerne la redevance pour occupation du domaine maritime : + 15 000 €.

Chapitre 77 – PRODUITS EXCEPTIONNELS : 2 000,00 €

Il s'agit d'ajuster les crédits perçus au titre des remboursements d'assurance : + 2 000 €.

Chapitre 002 - RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE : 684 927,52 €

Ce montant correspond à la part du résultat restant après couverture du besoin de financement, tel que voté lors du Conseil Municipal du 6 avril 2022.

B/ SECTION D'INVESTISSEMENT

Les restes à réaliser de l'exercice 2022 sont intégrés ; ils s'élèvent à 788 204,50 € en dépenses.

a) LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 1 067 406,94 €

Elles comprennent des dépenses réelles et des dépenses dites d'ordre.

Les dépenses réelles : (chapitres 20 – 204 – 21)

RESTES A REALISES : 788 204,50 €

Ces RAR ont été votés lors Conseil Municipal du 6 avril 2022, au Compte Administratif 2021 et à l'affectation du résultat 2021.

Chapitre 20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES : 41 090,00 €

Chapelle Saint Jean : Frais d'études, suite à la délibération n°2022-22 du 9 mars 2022, relative à l'autorisation de signer un protocole d'accord, pour l'étude d'aménagement des abords de la Chapelle Saint-Jean : 32 000 €.

Les crédits de ce projet étaient inscrits dans leur globalité au BP2021, mais faute d'accord entre les partis, n'avaient pas été utilisés. Les discussions étaient en cours au moment de l'élaboration du BP2022, mais n'y avaient pas été inscrits. Le BS régularise cette inscription de crédit pour un total de 200 000 € (complément au 21318 : + 168 000 €)

Logiciel de RDV en ligne et gestion de file d'attente : Dans une logique de modernisation de l'administration, il est prévu la mise en place d'une gestion dématérialisée de l'accueil de certains services au public de l'hôtel de ville (Etat-Civil et Aménagement) : 4 090 €

Chapitre 204 – SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES : -5 000,00 €

Réduction du montant prévisionnel des subventions versées pour l'achat de vélo à assistance électrique (15 000 € au BP2022) : - 5 000 €

Chapitre 21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES : 243 112,44 €

Chapelle Saint Jean : Les crédits de ce projet étaient inscrits dans leur globalité au BP2021, mais faute d'accord entre les partis, n'avaient pas été utilisés. Les discussions étaient en cours au moment de l'élaboration du BP2022, mais n'y avaient pas été inscrits. Le BS régularise cette inscription de crédit pour un total de 200 000 € (frais d'étude, 32 000 € ; Travaux, 168 000 €).

Voirie Communale : Volonté politique de renforcer le programme de rénovation de la voirie et notamment des trottoirs : + 80 000 €

Dans le cadre du budget supplémentaire, le chapitre 21 fait principalement l'objet de propositions nouvelles, de faible montant :

- Achat de capteurs de CO2 pour l'ensemble des classes des écoles publiques de la ville : 1 305 € (dont 1 000 € attendu de subvention par l'Etat)
- Achat de nouveaux défibrillateurs automatiques sur la commune, Mairie, Piscine, Police municipale et poste de secours, soit 4 560 €
- Achat d'une installation de traitement des huiles moteur usagées, soit 4 000 €

Réaffectation de crédits :

- Voirie – Programme voirie général : - 60 000 €
- Voirie – Bornes de recharges électriques pour les véhicules : + 60 000 €

b) LES RECETTES D'INVESTISSEMENT : 1 067 406,94 €

Les recettes réelles (chapitres 001 - 10 – 13 – 16)

Chapitre 001 - RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE : 1 582 406,94 €

Ce montant correspond à l'excédent d'investissement de l'exercice 2021.

Chapitre 10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES : 2 500 000,00 €

Excédent de fonctionnement : 2 500 000 €. Voté lors du Conseil Municipal du 6 avril 2022, cette part du résultat de fonctionnement, affectée à l'investissement, cumulée au résultat d'investissement reporté, permet de réduire considérablement l'emprunt prévisionnel inscrit au BP2022.

Chapitre 13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES : 1 000,00 €

Ce montant correspond à la subvention obtenue auprès de l'Etat dans le cadre de l'achat des capteurs CO2 pour les classes des écoles publiques de la commune.

Chapitre 16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES : - 3 100 000,00 €

La réduction de l'emprunt inscrit au budget primitif 2022 permet de poursuivre la politique de désendettement global de la commune.

Il reste donc un emprunt prévisionnel de 1 000 000 € ; L'exécution budgétaire 2022 sera suivie avec attention, afin de déterminer s'il est nécessaire ou non de souscrire un nouvel emprunt.

RECETTES D'ORDRE

Chapitre 40 – OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS : 84 000,00 €

Les recettes d'ordre comprennent le virement de la section de fonctionnement nécessaire pour favoriser l'autofinancement des projets d'investissement de la municipalité

Proposition :

- Adopter la décision modification n°1 – dite Budget supplémentaire 2022 – du budget Principal comme présenté en annexe jointe